



Le Document Unique de Délégation

Savoir rédiger un DUD

Contexte

- ▶ Pour clarifier la répartition des compétences entre les niveaux politique et technique, les niveaux de responsabilités entre les dirigeants associatifs, les bénévoles et les dirigeants salariés, le Document Unique de Délégations est un outil indispensable à mettre en place, en application du décret du 19 février 2007. Convaincus de l'intérêt de ce texte et de l'opportunité offerte aux associations de clarifier leurs relations avec leurs dirigeants professionnels, nous vous proposons une journée de formation consacrée à la mise en œuvre de ce décret.

Objectifs

- ▶ Comprendre le décret et ses enjeux afin de pouvoir le mettre en œuvre dans l'association
- ▶ Savoir rédiger un document unique de délégation valable et efficient

Programme

- ▶ La connaissance de l'organisation des pouvoirs dans une association : un pré-requis indispensable
- ▶ Le document unique des délégations
 - La définition et les enjeux du document
 - L'élaboration du document : auteur, destinataire, contenu
 - La valeur juridique du document
 - La mise à jour du document
- ▶ L'exigence d'un niveau de qualification
 - La définition des différents niveaux de qualification
 - Les niveaux exigés par le décret :
 - . Principe
 - . Exception(s)
 - . Cas des personnels en poste
- ▶ Les sanctions en cas de non-respect du décret

Date(s) :

26 novembre 2019

Lieu :

URIOPSS - Marseille

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût :

- ▶ Dirigeants salariés : 275 €
- ▶ Dirigeants bénévoles : 198 €^(*)

^(*) A partir du 2^{ème} inscrit : 99 €/personne

Public :

Dirigeants bénévoles (Président, Administrateurs, etc.), Directeurs généraux, responsables RH

Méthodes pédagogiques :

- ▶ Apports de connaissances
- ▶ Echanges sur les pratiques et sur la grille d'élaboration du DUD proposée en réseau

Intervenante :

Anne QUINTON ou Sophie REZZI, Conseillères techniques de l'URIOPSS PACA et Corse, droit social, droit associatif